

Compte Rendu du Conseil Municipal

Séance du mercredi 10 juin 2020

Par suite d'une convocation en date du 06 juin 2020, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la petite salle des fêtes, le mercredi 10 juin à 19h00, sous la présidence de Sylvie TARAGON, Maire.

Présents : Sylvie TARAGON, Anne-Laure GUILLET, Hervé BOUËDEC, Laurie FALCONNIER, Marie-Christine MERMIER, Virginie MIANI, André QUILLOT, Muriel FAVRE, Éric SOGNO-LINA, Virginie KOCH, Vivian ROUSSEL, Joffrey DUBOC, Audrey VALLEZ

Excusés : Jean-François REVILLOUD donne procuration à Sylvie TARAGON, Yves LEGER donne procuration à Anne-Laure GUILLET.

Le Maire ayant ouvert la séance à 19h05, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Marie-Christine MERMIER est nommée secrétaire de séance.

Levée de la séance à 20h40.

1. Approbation des comptes-rendus des Conseils Municipaux des 26 mai et 3 juin 2020

Les comptes-rendus des Conseils Municipaux des 26 mai et 3 juin 2020 sont approuvés à l'unanimité et à mains levées.

2. Vote des taux d'imposition 2020 des taxes communales (DEL 202031)

Madame le Maire rappelle que les taux d'imposition des taxes communales sont fixés par le Conseil Municipal.

Compte-tenu de la loi de finance qui prévoit pour 2020 la suppression de la taxe d'habitation, seuls les taux de taxe sur le foncier et la CFE sont à voter.

Vu le budget principal 2020, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 648 298.00 € ; et après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2019 et de les reconduire à l'identique sur 2020 soit :

- taxe sur le foncier bâti : 9.90%
- taxe sur le foncier non bâti : 39.95%
- cotisation foncière des entreprises : 20.24%

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, qui connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

3. Vote des budgets primitifs 2020 : Budgets Principal, Eau, Chaufferie

Après avoir présenté aux membres du Conseil Municipal les notions de base du budget communal, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les budgets primitifs 2020 du Budget Principal, du Budget Eau et du Budget Chaufferie, comme suit :

➤ Vote du budget primitif de l'exercice 2020, Budget Principal (DEL 202032)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2020 du budget principal arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 800 681.70 €	1 800 681.70 €
Section d'investissement	973 008.31 €	973 008.31 €
TOTAL	2 773 690.01 €	2 773 690.01 €

➤ Vote du budget primitif de l'exercice 2020, Budget Eau (DEL 202033)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2020 du budget eau arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	339 080.98 €	339 080.98 €
Section d'investissement	675 612.52 €	675 612.52 €
TOTAL	1 014 693.50 €	1 014 693.50 €

➤ Vote du budget primitif de l'exercice 2020, Budget Chaufferie (DEL 20234)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2020 du budget chaufferie arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

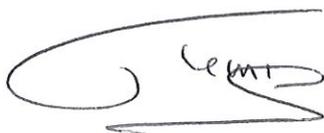
	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	142 019.50 €	142 019.50 €
Section d'investissement	38 062.53 €	38 062.53 €
TOTAL	180 082.03 €	180 082.03 €

Madame le Maire rappelle que les budgets primitifs détaillés sont consultables à la mairie sur demande.

4. Informations et questions diverses

- Comme les années précédentes, il appartient à la commune d'élaborer la liste préparatoire annuelle des jurés d'assises. La réunion se tiendra le lundi 29 juin 2020 à 19h00.
- Le prochain recensement communal sera réalisé à compter de janvier 2021. Anne-Laure GUILLET est désignée en tant que coordinateur et Marie-Christine MERMIER en tant que suppléante.
- Après 2 ans d'expérimentation et au vu de la faible fréquentation, madame le Maire propose de supprimer l'ouverture au public de la mairie le 1^{er} samedi de chaque mois et de la remplacer par des rendez-vous sur demande. Le Conseil Municipal à l'unanimité est favorable à cette proposition.
- Madame le Maire a le regret d'informer le Conseil Municipal que Lucie BLEUZE, secrétaire en charge de la gestion comptable et financière, sera mutée à compter du 1^{er} août 2020 en Champagne-Ardenne. Une procédure de recrutement va être lancée prochainement.
- Le prochain Conseil Municipal aura lieu le mercredi 8 juillet 2020 à 19h.

La secrétaire de séance,
Marie-Christine MERMIER



Le Maire,
Sylvie TARAGON